

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

Conformément aux dispositions de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que, lors de sa séance ordinaire du mardi 28 octobre 2025, le conseil d'administration a unanimement résolu de donner un avis public faisant état de son intention d'adopter, dans le cadre de sa séance ordinaire du mardi 4 février 2026, les nouvelles *Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy*.

Le projet de règlement peut être consulté au centre administratif du Centre de services scolaire du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et 13h et 16h00.

Donné à Sorel-Tracy, ce 4^{ième} jour de novembre 2025.

Laurence Cournoyer, avocate
Secrétaire générale